

Suivi de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide

2008/2048(INI) - 06/05/2008

En adoptant à l'unanimité le rapport d'initiative de M. Johan **VAN HECKE** (ALDE, BE) sur le suivi de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, la commission du développement demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que l'UE parle d'une seule voix en matière de développement afin de rendre leurs actions plus harmonisées, transparentes, prévisibles et collectivement plus efficaces. Les députés estiment en particulier que la Commission devrait concentrer sa politique du développement sur **l'éradication de la pauvreté** et les **résultats**.

Inquiets de l'augmentation des prix des matières premières et de la crise alimentaire mondiale, les députés demandent que la Commission et les États membres soutiennent des mesures destinées à **stabiliser les prix des matières premières** pour les pays en développement. Ils demandent également une meilleure intégration des nouveaux États membres dans la politique communautaire de développement et rappellent que ces derniers se sont engagés à atteindre un objectif d'aide au développement de l'ordre 0,17% de leur RNB d'ici à 2010 et de 0,33% d'ici à 2015. Dans la foulée, les députés balaient l'ensemble de la politique de développement et font une série de commentaires sur les points suivants :

- **OMD** (Objectifs du Millénaire pour le Développement) : les députés invitent la Commission et les États membres à faire en sorte que les politiques de l'UE et la structure des aides soutiennent le principe de la Déclaration de Paris, à savoir une gestion axée sur les résultats. Ils demandent en particulier la création et l'application de mécanismes de financement innovants destinés à contribuer à la réalisation des OMD, sans que ces ressources supplémentaires ne viennent remplacer les engagements déjà pris en termes d'APD (Aide aux pays en développement). Les députés insistent en particulier pour que les OMD se concentrent sur la santé, tout en reconnaissant que la plupart des OMD ne seront pas atteints d'ici à 2015.
- **Rationaliser les aides et renforcer l'efficacité** : les députés demandent à la Commission d'élaborer une matrice de tous les instruments financiers qu'elle a accordés à la bonne gouvernance, qu'il s'agisse de ressources provenant du Fonds européen de développement (FED), de l'ICD, de la Stratégie UE-Afrique ou de l'argent alloué aux gouvernements africains au titre de la bonne gouvernance, afin de vérifier la cohérence des politiques et la bonne gestion de ces fonds.
- **Division du travail** : pour renforcer encore l'efficacité de l'aide octroyée, les députés demandent aux États membres de faire avancer l'agenda sur la division du travail, tel que défini par le code de conduite proposé par la Commission (communication de la Commission intitulée "Code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement" - voir [COM\(2007\)0072](#)). Ils soulignent que la « division du travail » au sens de ce document doit être menée par les pays eux-mêmes, se fonder sur les principes de la déclaration de Paris, être axée sur l'obtention de résultats et permettre un financement adéquat de l'ensemble des secteurs d'activité de chaque pays partenaire.
- **Renforcer le contrôle démocratique de l'aide** : les députés estiment qu'il faut renforcer toutes les mesures de contrôle des aides octroyées, notamment en offrant à tous les pays partenaires la possibilité de mieux maîtriser le contrôle parlementaire de l'efficacité de l'aide. Il faut donc procurer aux parlements des pays en développement des ressources et une aide pour qu'ils aient la capacité de contrôler les budgets gouvernementaux. Ils insistent également sur la nécessité, pour les institutions financières internationales et les pays donateurs, de rendre publiques les conditions d'octroi de l'aide, afin qu'un véritable contrôle démocratique puisse être exercé par les parlements, les autorités locales et les acteurs de la société civile.
- **Soutien budgétaire** : les députés se rallient à l'option choisie par la Commission de recourir de plus en plus fréquemment aux mesures de soutien budgétaire. Parallèlement, les députés demandent à la

Commission d'améliorer la clarté des définitions liées à l'allocation sectorielle de l'APD afin d'améliorer la cohérence des résultats en veillant à ce que les définitions de l'aide ne soient pas élargies pour englober des éléments tels que les dépenses militaires.

- **Lutter contre la corruption** : les députés rappellent que la corruption constitue l'un des obstacles majeurs à une meilleure efficacité de l'aide. Il faut donc plus de transparence des systèmes de gestion des finances publiques des pays bénéficiaires et des mesures concrètes de la société civile pour s'assurer que l'aide fournie par l'UE aboutisse bien aux bons destinataires.
- **Simplification des procédures** : les députés demandent à la Commission de continuer à simplifier les procédures, y compris en ce qui concerne la fourniture de l'aide et de continuer à décentraliser les responsabilités en donnant aux délégations les capacités suffisantes pour contrôler l'octroi de l'aide sur le terrain. Ils soutiennent le rôle joué par la Commission en termes de coordination de l'aide au développement des États membres et soulignent la valeur ajoutée qu'apporte la Commission en jouant un rôle moteur dans le dialogue politique entre l'UE et les pays partenaires.
- **Services publics de base** : une fois de plus, les députés demandent qu'au moins 20% de l'aide au développement soient consacrés à l'amélioration des services publics de base tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et les infrastructures sanitaires.
- **Déliement et conditionnalité de l'aide au développement** : de même, les députés réclament à nouveau le déliement complet de l'aide, comme ils le font depuis des années (notamment, assistance technique, aide alimentaire et aide au transport de produits alimentaires) et insistent sur l'élimination progressive de la conditionnalité de la politique (notamment, économique) de l'aide afin de soutenir une approche commune des priorités fondamentales. Ils soulignent particulièrement la nécessité de déboursier l'aide selon les propres priorités et calendriers des partenaires.
- **Financement de l'aide** : les députés demandent un financement graduel et prévisible, sous la forme d'engagements en matière d'aide sur plusieurs années (3 ans ou plus) sur la base de critères clairs et transparents et d'objectifs d'éradication de la pauvreté.
- **Aide au commerce** : les députés demandent en particulier que la stratégie d'aide au commerce profite à tous les pays en développement et pas seulement à ceux qui sont en faveur d'une plus grande libéralisation de leurs marchés, notamment dans le contexte des accords de partenariat économique.
- **Aide et environnement** : les députés demandent également à la Commission d'évaluer l'effet des politiques de développement sur le changement climatique, sur la désertification et sur la biodiversité dans les pays concernés.
- **Égalité hommes-femmes** : les députés rappellent que le Consensus européen pour le développement reconnaît l'égalité entre hommes et femmes comme un objectif de plein droit et un point clé du débat sur l'efficacité de l'aide. Il faut donc intégrer une forte dimension d'égalité hommes-femmes à tous les stades des opérations de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes d'aides.
- **Amélioration de la transparence** : les députés insistent sur la transparence des informations sur les flux de l'aide et demandent que l'on veille à ce que les informations exhaustives sur toutes les aides engagées, attribuées et payées soient publiquement diffusées en temps opportun.

Plus globalement, les députés soulignent que la réforme de l'aide n'est que l'une des mesures que l'UE doit prendre, et qu'elle doit aussi faire en sorte que ses politiques en matière de commerce, de sécurité, de migration, d'agriculture, de pêche, d'énergie, d'environnement, de changement climatique et autres soient cohérentes avec les objectifs en matière de développement afin de bénéficier aux pays en développement d'une part, et de promouvoir un système financier et commercial international, équitable et favorable au développement. Ils rappellent enfin que les agendas concernant la quantité de l'aide et la qualité de l'aide sont étroitement liés et que les objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide ne pourront être atteints que si la Commission et les États membres confirment leur engagement d'atteindre l'objectif commun d'une APD de 0,56% du RNB en 2010 et de 0,7% en 2015.